ONET LE CHÂTEAU

CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 21 décembre 2023

Compte rendu des décisions du Maire prises depuis la dernière séance du Conseil Municipal au titre de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

N°145 du 15 septembre 2023 : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant et la ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque.

Décision relative à la signature d'un contrat avec Monsieur Franck DENOEL, en sa qualité de producteur et d'intervenant musicien, définissant les modalités de représentation du spectacle : « *Le Griot Fou* ».
Le spectacle sera présenté le mercredi 11 octobre 2023, à 15h, au Krill.
Le prix de la représentation est fixé à 300 euros TTC, frais de déplacement compris.

N°146 du 15 septembre 2023 : Signature d'une convention de location de matériel pédagogique avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue (CPI.) et la ville d'Onet-le-Château, dans le cadre d'une exposition

Décision relative à la signature d'une convention avec le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement du Rouergue définissant les modalités de réalisation de la location de matériel pédagogique pour une exposition intitulée *Herbes Folles de nos rues*.
Le matériel pédagogique sera loué pour la période du 19/09/2023 au 15/10/2023 pour un montant de 15 euros sous réserve de facturation du matériel manquant ou détérioration au retour de la location.

N°147 du 22 septembre 2023 : Signature d'une convention de partenariat avec l'association Culture Jeunesse Ste-Ra

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat avec l'association Culture Jeunesse Ste-Ra, représentée par Monsieur Alain DHERS, en sa qualité de président, afin de fixer le cadre dans lequel sera mis en place l'intervention de l'auteur en littérature jeunesse Antoine GUILOPPE, le mercredi 11 octobre 2023 après-midi au sein de la médiathèque Paul Géraldini.
La Ville s'engage à rémunérer l'intervenant 289, 92 € TTC à l'association Culture Jeunesse Sainte-Ra.

N°148 du 22 septembre 2023 : Signature du marché de fourniture de repas pour l'accueil de loisirs sans hébergement (ALSH), le jardin d'enfants et le multi-accueil - lots n°1 et 2 M2023-10

Décision relative à l'attribution et à la signature des marchés suivants à compter de leur notification au 31 août 2024 :

- Lot n°1 : fourniture des repas en liaison froide pour l'accueil de loisirs durant les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires, avec l'entreprise ANSAMBLE, sise TOULOUSE (31019) , pour un montant maximum de 45 000 € H.T,
- Lot n°2 - fourniture des repas en liaison froide pour le multi accueil et le jardin d'enfants durant les mercredis en période scolaire et les vacances scolaires, avec l'entreprise Centrale de Restauration MARTEL, sise RODEZ (12000), pour un montant maximum de 15 000 € H.T.

<u>N°149 du 21 septembre 2023</u> : Signature d'un contrat d'abonnement au service de géolocalisation (équipement des véhicules d'astreinte)

Décision relative à la signature d'un contrat d'abonnement mensuel au service de géolocalisation avec la société WINFLEET FRANCE. Le contrat est signé pour une période de 3 ans et 3 mois à savoir du 1er octobre 2023 au 31 décembre 2026.
Le prix de la prestation mensuelle est fixée à 54 euros TTC soit 648 € par an.
Un forfait de 300 € TTC, pour la pose de l'équipement des 3 véhicules, sera dû lors de la première facture.

<u>N°150 du 22 septembre 2023</u> : Signature d'un contrat de cession avec l'association Les Thérèses pour le spectacle *Franki le fakir*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Les Thérèses, Impasse Marcel Paul, TOURNEFEUILLE, (31170) représentée par Monsieur Christian FAGET, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Franki le fakir*, le mercredi 27 septembre 2023 à 15h, au Café Culturel Le Krill.
Le coût global de la cession s'élève à 700 € TTC.
La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

<u>N°151 du 2 octobre 2023</u> : Signature de l'avenant N°1 au marché de travaux création salle associative Onet-Village M 2023-04-02 pour le lot 2 : Gros œuvre, signé avec l'entreprise FERREIRA

Décision relative à la signature de l'avenant N°1 d'un montant de 7 876,52 € H.T. au marché M 2021-04-02 de travaux relatif à la création d'une salle associative à Onet-Village, signé avec l'entreprise FERREIRA, concernant le lot n°2 - Gros œuvre.

<u>N°152 du 4 octobre 2023</u> : Signature d'une convention de partenariat avec l'association Littérature et enfance en Occitanie (L.E.O).

Décision relative à la signature d'une convention de partenariat avec l'association Littérature et enfance en Occitanie, représentée par Madame Marie-France LECUIR, en sa qualité de Présidente, afin de fixer le cadre dans lequel sera mis en place l'intervention de l'illustratrice Gaya WISNIEWSKI, en littérature jeunesse, le vendredi 17 novembre 2023, au sein de la médiathèque Paul Géraldini.
La Ville s'engage à participer forfaitairement aux dépenses de l'association Littérature et enfance en Occitanie pour l'intervention de l'illustratrice.
Le montant du forfait pour la participation aux frais s'élève à 300 € TTC

<u>N°153 du 5 octobre 2023</u> : Signature de l'avenant N°1 au marché de travaux à bons de commande de Maintenance et Interventions Sécuritaires d'Urgence en Eclairage Public et Signalisation Lumineuse Tricolore M 2022-22 signé le 23/11/2022 avec l'entreprise SDEL

Décision relative à la signature de l'avenant N°1 au marché de travaux de maintenance et interventions sécuritaires d'urgence en éclairage public et signalisation lumineuse tricolore M 2022-22 signé le 23/11/2022 avec l'entreprise SDEL afin d'intégrer de nouveaux prix unitaires
L'avenant n'a pas pour effet d'augmenter le montant maximum du marché.

<u>N°154 du 10 octobre 2023</u> : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre l'association Les Contres Courants et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'association les Contres Courants, 34 avenue Lucien Grelinger, RUNGIS (94150), représentée par Monsieur Julien LELEU, en sa qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation d'une représentation du récital lyrique carte blanche à Elisabeth VIDAL, le jeudi 12 octobre 2023, à 20h30, à la Baleine.
La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette manifestation.

<u>N°155 du 16 octobre 2023</u> : Signature d'un avenant au marché M 2021-12 prestations de services en assurances pour le lot N°6 : Risques statutaires conclu avec la SMACL en vue de résilier le contrat à effet du 31/12/2023

Décision relative à la signature d'un avenant au marché M 2021-12-06 relatif à des prestations de services en assurances, concernant le lot N°6 : Risques statutaires, signé avec la SMACL, en vue de résilier ledit marché à compter du 31 décembre 2023.

<u>N°156 du 19 octobre 2023</u> : Signature d'un contrat de cession avec l'association Les Thérèses pour le spectacle Le *Vedette's Club*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Les Thérèses, Impasse Marcel Paul, TOURNEFEUILLE (31170) représentée par Monsieur Christian FAGET, en qualité de Président, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Le Vedette's Club*, le jeudi 26 octobre 2023, à 20h30, au Café Culturel Le Krill.
Le coût global de la cession et des frais de transport s'élève à 1 570 € TTC.
La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

<u>N°157 du 20 octobre 2023</u> : Signature d'un contrat de cession des droits de représentation pour une prestation de spectacle vivant avec l'association Les Brimborions et la ville d'Onet-le-Château dans le cadre de l'heure du conte de la médiathèque

Décision relative à la signature d'un contrat avec l'association Les Brimborions, représentée par Monsieur Laurent BACCOU, en sa qualité de Président, définissant les modalités de représentation du spectacle : « *Cher Père Noël* ».
Le spectacle sera présenté le mercredi 20 décembre 2023 à 15h au café culturel Krill.
Le prix de la représentation est fixé à 800 € TTC.

<u>N°158 du 26 octobre 2023</u> : Signature d'un avenant au contrat de cession avec Productions Machine de Cirque et Inc. et Temal Productions pour le spectacle de Machine de Cirque

Décision relative à la signature d'un avenant au contrat de cession avec Productions Machine de Cirque et Inc. 97 rue Isaie, Quebec Canada (G1C2S7) représentée par Monsieur Sadi TEMAL de Temal Productions, en sa qualité de Mandataire, représentant de Productions Machine de Cirque en France ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle Machine de Cirque le 9 novembre 2023, à 20h30, à La Baleine.
L'avenant concerne une modification au niveau des conditions financières liées à une modification du prix de cession et des frais annexes.
Le coût global de la cession s'élève à 16 065,20 € TTC. Un acompte d'un montant de 4 650,06 € a déjà été réglé, le solde de 11 415,14 € TTC sera versé à l'issue de la représentation. La Ville prendra également en charge des frais d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

<u>N°159 du 30 octobre 2023</u> : Assurance Dommages Aux Biens : acceptation d'indemnités relatif au sinistre N°DAB 2023-11

Décision relative à l'acceptation du montant de l'indemnisation de l'assurance Groupama relatif au sinistre N°DAB 2023-11 concernant les dégâts occasionnés sur un poteau situé Parc Gerboin et survenu le 23 juillet 2023.
Le montant total et maximum de l'indemnisation s'élève à 2 310 €.

<u>N°160 du 31 octobre 2023</u> : Signature d'un contrat de mission avec la SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT et Associés en vue de procéder à la défense d'un élu suite à l'octroi de la protection fonctionnelle

Décision relative à la signature d'un contrat de mission et de rémunération avec la SELARL Cabinet d'avocats Philippe PETIT et Associés en vue de procéder à la défense de Monsieur Jean-Philippe ABINAL, suite à l'octroi de la protection fonctionnelle par délibération susvisée. Le montant maximum des honoraires est fixé forfaitairement à 10 000 € HT.

<u>N°161 du 13 novembre 2023</u> : Signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de chaussures de sécurité pour les services techniques - M2023-11

Décision relative à l'attribution et à la signature d'un marché à bons de commande relatif à la fourniture de chaussures de sécurité pour les services techniques avec l'entreprise, SAS Quincaillerie Angles, sise Boulevard des Balquières, BP 3356, 12033 RODEZ, avec montant maximum, pour une durée allant de la notification jusqu'au 31 décembre 2023, puis renouvelable par reconduction tacite.

<u>N°162 du 13 novembre 2023</u> : Signature d'un contrat de cession avec l'association Les Brimborions pour le spectacle *Cher Père Noël*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec l'association Les Brimborions - 52, rue Tour Gayraud, MONTPELLIER (34070) représentée par Monsieur Laurent BACCOU, en sa qualité de Président ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Cher Père Noël* le mercredi 20 décembre 2023, à 10h15, au Café Culturel Le Krill. Le coût global de la cession s'élève à 1 191,78 € TTC.
La Ville prendra également en charge les frais de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.

<u>N°163 du 13 novembre 2023</u> : Signature d'une convention de mise à disposition de La Baleine entre l'association Rêves de cinéma et la Ville d'Onet-le-Château

Décision relative à la signature d'une convention de mise à disposition, à titre gracieux, de la salle de spectacle La Baleine avec et au bénéfice de l'association Rêves de cinéma – 22, Route des Matelines, ESPALION (12500), représentée par Madame Monette COSTES, en sa qualité de Présidente, ayant pour objet de définir les modalités de cette mise à disposition pour l'organisation du Festival de Courts Métrages du jeudi 30 novembre au samedi 02 décembre 2023 à La Baleine.
La Ville s'engage à mettre gratuitement la salle de spectacle et son personnel à la disposition du demandeur et à prendre en charge les coûts de bâtiment induits. La Ville ne prendra en charge aucun frais supplémentaire en lien avec la réalisation de cette manifestation.

<u>N°164 du 14 novembre 2023</u> : Signature d'un contrat de cession avec SAS Ki M'aime me suive pour le spectacle *Le Manteau de Janis*

Décision relative à la signature d'un contrat de cession avec SAS Ki M'aime me suive – 92, rue de la Victoire, PARIS (75009) représentée par Monsieur Pascal GUILLAUME, en sa qualité de Directeur Général, ayant pour objet de définir les modalités de cession et d'accueil du spectacle *Le Manteau de Janis* le mardi 26 mars 2024 à 20h30 à La Baleine.
Le coût global de la cession est fixé à 7 103,32 € TTC.
La Ville prendra également en charge les frais de transport, d'hébergement et de restauration de l'équipe artistique et technique durant le séjour.